

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 1^{er} novembre 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absentes : madame Sarita Benchimol; madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire;

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Stéphane Bergeron, directeur par intérim, service des ressources financières; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; monsieur Gérald Parent, coordonnateur, service des ressources matérielles; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agent d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

CC16/17-11-042

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **SERVICES ADMINISTRATIFS – Ressources matérielles**, le point 6.3 C) « Autorisation de procéder en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **TRANSPORT SCOLAIRE**, le point 9 B) « Transport pour les sorties » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Consultations publiques régionales – Politique de l'éducation » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Initiative du réseau des bibliothèques de Montréal et de la CSMB » (à la demande de madame Caroline Varin);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Attentes signifiées au directeur général pour l'année scolaire 2016-2017 (confidentiel)
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Acceptation des états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys au 30 juin 2016
 - B) Résorption des déficits des écoles au 30 juin 2016
 - 6.3. Ressources matérielles**

- A) École primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir – Projet d’agrandissement – Octroi du contrat de construction
- B) Demande urgente au MEES – Transfert de propriétés de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson – École Thorndale et école internationale Language Center Markus Tabachnick Pavillon
- C) Autorisation de procéder en vertu de l’article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Amendement à la résolution CC14/15-11-067 – Nomination des membres aux comités de travail
- B) Amendement à la résolution CC14/15-05-149 – Procédure de révision de décision – Banc de commissaires
- C) Amendement à la résolution CC16/17-10-034 – Nomination des membres du Comité exécutif (art.179, LIP)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Projet de révision des bassins d’alimentation des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré – Adoption pour consultation
- B) Projet de révision des bassins d’alimentation des écoles primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse – Adoption pour consultation
- C) Projet de révision des bassins d’alimentation des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne – Adoption pour consultation
- D) Projet de révision des bassins d’alimentation des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest – Adoption pour consultation
- E) Projet de révision des bassins d’alimentation des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d’urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

- A) Vélo Québec – Charte en faveur du transport actif – Adoption
- B) Transport pour les sorties

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 6 septembre 2016
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 24 septembre 2016 au 21 octobre 2016

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Consultations publiques régionales – Politique de l'éducation
- B) Initiative du réseau des bibliothèques de Montréal et de la CSMB

13. INFORMATION

- A) Tableaux comparatifs de la clientèle inscrite au secteur des jeunes pour les années scolaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 4 octobre 2016, a été remis aux commissaires le jeudi 27 octobre 2016;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC16/17-11-043

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
4 octobre 2016**

CC16/17-11-044

Madame Caroline Varin mentionne qu'à la page 21 on aurait dû lire « le comité » et non « Monsieur Rémi Asselin ».

Madame Varin mentionne également qu'à la page 37, on aurait dû lire « Consultation publique régionale » au lieu de « Consultation publique municipale ».

Madame Varin mentionne également qu'à la page 38, on aurait dû lire « ...commissaires et les commissaires représentants du comité de parents... » au lieu de « ...les commissaires représentants du comité de parents... ».

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 4 octobre 2016, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Madame Létourneau, citoyenne de l'arrondissement Verdun, souhaite présenter les démarches des dernières semaines. Elle souligne qu'en appui à la construction de la nouvelle école, elle a une lettre signée de 371 personnes qui sont en faveur de ce projet d'école.

Elle souhaite déposer cette lettre et s'assurer que cette école existe pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Elle demande également quelle sera la suite à cette école et quel sera le plan de lutte à la surpopulation à Verdun.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que la CSMB s'est enrichie des discussions qui ont eu lieu la semaine dernière. Il y a d'ailleurs ce point à l'ordre du jour ce soir. Dès que la CSMB le pourra, elle transmettra de l'information.

**Acceptation des
états financiers
de la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys au 30
juin 2016**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) États financiers au 30 juin 2016;
- C) Rapport de l'auditeur indépendant.

CC16/17-11-045

ATTENDU QUE les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de l'exercice terminé le 30 juin 2016 sont complétés;

ATTENDU QUE les auditeurs indépendants de la firme Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont produit le rapport des auditeurs selon l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique en date du 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE la tenue de la séance et le résumé des états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les états financiers de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, lesquels montrent des revenus de 520 111 788 \$, des dépenses de 518 776 128 \$ et un surplus accumulé de 30 040 368 \$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Résorption des
déficits des écoles
au 30 juin 2016**

CC16/17-11-046

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Cadre de gestion du budget de l'établissement;

Monsieur Dominic Bertrand explique d'où viennent les surplus de la CSMB pour le dernier exercice financier.

Il souhaite que ces surplus soient utilisés pour résorber le déficit de l'ensemble des écoles. Il a eu l'occasion de consulter le comité consultatif de gestion relativement à cette proposition et les membres se sont prononcés en faveur à l'unanimité. Il présente donc cette recommandation.

ATTENDU QUE le Cadre de gestion du budget de l'établissement prévoit que les déficits doivent être résorbés par les écoles dans l'exercice budgétaire qui suit, ou exceptionnellement, sur les deux ou trois exercices qui suivent;

ATTENDU QU'un certain nombre d'écoles primaires et secondaires présentent des déficits d'exercice au 30 juin 2016;

ATTENDU QU'un certain nombre d'écoles devaient résorber en 2016-2017 et 2017-2018 des déficits réalisés avant le 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a terminé son exercice budgétaire 2015-2016 en excédent;

ATTENDU QU'à la lumière des informations de nature budgétaire disponibles, la résorption des déficits des écoles ne compromet pas l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la Commission scolaire pour son exercice 2016-2017;

ATTENDU la volonté de la direction générale de redonner aux écoles une marge de manœuvre leur permettant de mettre en œuvre leur convention de gestion;

ATTENDU l'appui unanime manifesté par le Comité consultatif de gestion le 19 octobre 2016;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

De résorber le déficit cumulé au 30 juin 2016 des écoles primaires et secondaires totalisant 1 493 674\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Très Saint-
Sacrement,
édifice du Savoir
– Projet
d'agrandissement
– Octroi du
contrat de
construction**

CC16/17-11-047

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Octroi du contrat – Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
- C) Résolution CC15/16-06-170
- D) Règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement de l'école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir, doit être livré pour le mois de novembre 2017;

ATTENDU QUE le financement dudit projet d'agrandissement est fait à même le budget de la mesure d'*Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025*;

ATTENDU la nomination par le Conseil des commissaires des membres du Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions reçues suite à l'appel d'offres en deux étapes, relatif à l'octroi du contrat de construction dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir;

ATTENDU QU'en date du 15 avril 2016, la première étape de l'appel d'offres public a été publiée sur le Système électronique d'appel d'offres relativement audit projet, laquelle consiste à sélectionner les entrepreneurs qui sont invités à la deuxième étape, à soumettre un prix;

ATTENDU l'ouverture des soumissions qualitatives en date du 4 mai 2016;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des offres de services reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENQUE QUE suite à l'analyse qualitative des offres de services reçues, les soumissionnaires sélectionnés ont été invités à déposer un prix dans le cadre de la deuxième étape;

ATTENDU QU'en date du 17 mai 2016, la deuxième étape de l'appel d'offres public a été publiée sur le Système électronique d'appel d'offres relativement audit projet;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions était prévue pour le 6 juillet 2016;

ATTENDU QU'en date du 28 juin 2016, le Conseil des commissaires a autorisé le directeur général à octroyer le contrat de construction au soumissionnaire conforme ayant soumis le prix le plus bas, conformément à l'analyse des soumissions et sur réception de la recommandation de l'architecte responsable du projet, et ce, conditionnellement à ce que le prix soumis respecte l'enveloppe budgétaire accordée par le MEES et de convenir de procéder à la ratification de l'octroi du contrat de construction, lors de la séance du 6 septembre 2016 et ce, considérant le fait que le Conseil des commissaires ne siège pas durant la saison estivale;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions prévue en date du 6 juillet 2016 a été reportée à maintes reprises, et ce, considérant les démarches effectuées par la CSMB pour l'obtention du permis de construction;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions en date du 18 octobre 2016;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des offres de service reçues par le Secteur des approvisionnements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse qualitative des offres de service reçues, les soumissionnaires suivants ont été invités à soumissionner dans le cadre de la deuxième étape de l'appel d'offres relativement audit projet : Anjalec Construction, Candev Construction, Construction Raynald Tisseur et Sept Frères Construction G2 inc;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 18 octobre 2016 et à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Raynald Tisseur inc. pour un montant total de 7 040 900,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000,00 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Construction Raynald Tisseur inc. quant au projet d'agrandissement de l'école primaire Très-Saint-Sacrement, édifice du Savoir, et ce, pour un montant total de 7 040 900,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Demande urgente
au MEES –
Transfert de
propriétés de la
Commission
scolaire Lester-B.-
Pearson – École
Thorndale et
école
internationale
Language Center
Markus
Tabachnick
Pavillon**

CC16/17-11-048

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du directeur général

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a un urgent besoin en places-élèves de niveau primaire dans les secteurs de Dorval et de Pierrefonds Ouest;

ATTENDU les prévisions de l'effectif pour la CSMB publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en date du 16 mai 2016;

ATTENDU QU'en date du 30 septembre 2016 la clientèle réelle totale inscrite à la CSMB dépasse de 992 élèves les prévisions du MEES;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a deux écoles qu'elle est prête à vendre à la CSMB dans les secteurs en cause;

ATTENDU QUE, selon le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire, le Ministère peut autoriser une commission scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une autre commission scolaire dont le territoire se superpose au sien, à la valeur nominale qu'il fixe;

ATTENDU les différentes rencontres tenues depuis six mois et les échanges de documents avec les représentants du Ministère et avec le Ministre à ce sujet;

ATTENDU QU'il est avantageux pour l'ensemble des parties (les deux commissions scolaires et le MEES) que la CSMB procède à l'acquisition des deux écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, soit l'école Thorndale à Pierrefonds et l'école internationale Language Center Markus Tabachnick Pavillon à Dorval;

ATTENDU la rencontre tenue à Dorval le 13 octobre 2016, réunissant l'ensemble des acteurs impliqués et intéressés par le projet, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE le MEES a la responsabilité de s'assurer que les écoles sont utilisées dans le meilleur intérêt des contribuables;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De demander au MEES de confirmer la cession des deux écoles :

- L'école Thorndale et
- L'école internationale Language Center Markus Tabachnick Pavillon

de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

De demander au MEES de confirmer rapidement le budget alloué à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson en contrepartie de la cession des deux écoles à la CSMB;

De demander au MEES de conclure rapidement une entente de principe entre les trois parties, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour que la CSMB puisse débiter les démarches afin que ces deux écoles accueillent de la clientèle au préscolaire et au primaire dès la rentrée scolaire 2017-2018.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Autorisation de
procéder en vertu
de l'article 89 de
la *Charte de la
Ville de Montréal***

CC16/17-11-049

Document déposé :

- A) Lettre du maire de l'arrondissement de Verdun, 31 octobre 2016

ATTENDU QUE les écoles situées dans l'arrondissement Verdun sont actuellement remplies à pleine capacité;

ATTENDU QUE les prévisions de croissance de la clientèle dans le secteur nécessitent la construction d'une nouvelle école;

ATTENDU QUE la construction de cette nouvelle école est prévue sur le terrain que la CSMB possède déjà dans le secteur du parc Crawford, sur lequel était situé l'édifice Annexe II de l'école Notre-Dame-de-la-Garde qui a dû être démoli;

ATTENDU QU'à la suite des consultations publiques s'étant tenues relativement au projet, la CSMB a procédé à la modification de ses plans afin de tenir compte des commentaires émis par les citoyens et les élus de l'arrondissement;

ATTENDU QUE malgré les différentes modifications apportées au projet, des dérogations à la réglementation municipale relativement à la superficie du stationnement, à l'empreinte au sol et au coefficient d'occupation, demeurent nécessaires pour permettre la construction d'une école qui répond aux besoins des élèves de la CSMB et aux encadrements du MEES;

ATTENDU QUE la CSMB a respecté toutes les étapes liées à l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU'en raison des dérogations demandées, les citoyens du secteur avaient la possibilité de demander la tenue d'un référendum et qu'un nombre suffisant de personnes ont signé le registre public forçant la tenue d'un tel référendum;

ATTENDU QUE le maire de l'arrondissement de Verdun a manifesté son appui au projet de la CSMB;

ATTENDU QUE, malgré cet appui, le maire de l'arrondissement de Verdun a indiqué qu'il ne tiendrait pas de référendum et qu'il souhaitait que la CSMB invoque l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

ATTENDU QUE l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* permet au Conseil de la Ville de Montréal d'autoriser la réalisation d'un projet relatif à la construction d'un établissement public d'enseignement, et ce, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE la CSMB a épuisé toutes les possibilités à sa disposition pour satisfaire aux exigences de l'arrondissement de Verdun et aux demandes des citoyens;

ATTENDU QUE, dans les circonstances, vu le besoin pressant de places-élèves dans le secteur, la CSMB se voit dans l'obligation d'utiliser le mécanisme prévu à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général de la CSMB pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin que la Ville de Montréal autorise la construction d'une nouvelle école dans l'arrondissement de Verdun.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC14/15-11-067**
– **Nomination des
membres aux
comités de travail**

CC16/17-11-050

Document déposé :

A) Résolution CC14/15-11-067

ATTENDU QUE par sa résolution CC14/15-11-067, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres de chacun des comités de travail;

ATTENDU QU'en date du 27 octobre 2016, ont eu lieu les élections des commissaires représentants du comité de parents, conformément à l'article 145 de la LIP;

ATTENDU également, qu'arrivé à mi-mandat des commissaires élus, il y a lieu de procéder à une nouvelle formation des comités de travail du Conseil des commissaires et à la désignation de leurs membres;

ATTENDU les dispositions de l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC14/15-11-067 et de nommer les commissaires suivants aux comités de travail du Conseil des commissaires :

Comité des ressources humaines :

- Madame Suzanne Marceau, commissaire
- Madame Joanne Bonnici, commissaire
- Monsieur Denis Brousseau, commissaire
- Monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du Comité de parents
- Monsieur Oussama Abdallah, commissaire substitut représentant du Comité de parents

Comité de vérification – Finances et organisation scolaire :

- Madame Sonia Gagné-Lalonde, commissaire
- Monsieur Christian Desjardins, commissaire
- Madame Abi Koné, commissaire
- Monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du Comité de parents
- Monsieur Ghislain Laporte, commissaire substitut représentant du Comité de parents

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Monsieur Denis Brousseau, commissaire
- Madame Louise Leroux, commissaire
- Monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du Comité de parents
- Monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire substitut représentant du Comité de parents

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC14/15-5-149 –
Procédure de
révision de
décision – Banc
de commissaires**

CC16/17-11-051

Document déposé :

A) Résolution CC14/15-05-149

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique concernant la révision de décision affectant un élève;

ATTENDU la procédure de révision en vigueur à la CSMB, adoptée par le Conseil des commissaires, par sa résolution CC08/09-03-091;

ATTENDU QU'à cette procédure, il est prévu la formation d'un banc de commissaires susceptibles de siéger sur un comité de révision;

ATTENDU QUE par sa résolution CC14/15-05-149, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du banc de commissaires;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre supplémentaire au banc des commissaires afin de s'assurer de la disponibilité d'un commissaire pour siéger sur chacun des comités de révision;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC14/15-05-149 et de nommer le commissaire suivant comme membre du banc des commissaires appelé à siéger sur l'un ou l'autre comité de révision de décision pour le reste de la durée de son mandat à titre de commissaire élu :

- Madame Abi Koné.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Amendement à la
résolution
CC16/17-10-034
– Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art.179, LIP)**

CC16/17-11-052

Documents déposés :

A) Résolution CC16/17-10-034

ATTENDU QUE par sa résolution CC16/17-10-034, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du Comité exécutif;

ATTENDU QUE le poste de commissaire représentant du comité de parents n'a pu être comblé à ce moment;

ATTENDU la nomination des commissaires représentants du comité de parents le 27 octobre dernier;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a procédé à l'élection du poste de commissaire représentant du comité de parents resté vacant lors de la dernière séance du Conseil des commissaires;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'amender la résolution CC16/17-10-034.

De nommer le commissaire suivant, membre représentant du comité de parents au Comité exécutif :

- Monsieur Ghislain Laporte.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Terre-
des-Jeunes et
Sainte-Catherine-
Labouré –
Adoption pour
consultation**

CC16/17-11-053

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

Monsieur Yves Pelletier souhaite signaler le travail d'information fait par la Commission scolaire avant la consultation.

Il remercie madame Geneviève Hotte pour la procédure mise en place qui a été très appréciée.

ATTENDU l'agrandissement de l'école Terre-des-Jeunes permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 9 locaux;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Catherine-Labouré accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école Terre-des-Jeunes;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré a été présenté aux directions des écoles et à la commissaire concernée, aux président(e)s des conseils d'établissement et aux président(e)s des comités de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré pour application à compter de l'année scolaire 2017-2018 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

De fixer la période de consultation du 2 novembre 2016 au 13 janvier 2017.

De tenir une assemblée d'information à LaSalle le 15 novembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées.

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Saint-
Louis et du Bois-
de-Liesse –
Adoption pour
consultation**

CC16/17-11-054

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

ATTENDU l'agrandissement de l'école du Bois-de-Liesse permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 14 locaux;

ATTENDU QUE l'école primaire Saint-Louis accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école du Bois-de-Liesse;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse a été présenté aux directions des écoles et aux commissaires concernés, aux président(e)s des conseils d'établissement et aux président(e)s des comités de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse pour application à compter de l'année scolaire 2017-2018 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

De fixer la période de consultation du 2 novembre 2016 au 13 janvier 2017.

De tenir une assemblée d'information à LaSalle le 8 novembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées.

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins des
écoles primaires
Lalande et du
Grand-Chêne –
Adoption pour
consultation**

CC16/17-11-055

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

ATTENDU l'agrandissement de l'école du Grand-Chêne permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 8 locaux;

ATTENDU QUE l'école primaire Lalande accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école du Grand-Chêne;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne a été présenté aux directions des écoles et à la commissaire concernée, aux président(e)s des conseils d'établissement et aux président(e)s des comités de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne pour application à compter de l'année scolaire 2017-2018 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

De fixer la période de consultation du 2 novembre 2016 au 13 janvier 2017.

De tenir une assemblée d'information à Pierrefonds le 9 novembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées.

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Saint-
Clément Est et
Saint-Clément
Ouest – Adoption
pour consultation**

CC16/17-11-056

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

ATTENDU l'agrandissement de l'école Saint-Clément-Ouest permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 8 locaux;

ATTENDU QUE l'école primaire Saint-Clément-Est accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école primaire Saint-Clément-Ouest;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest a été présenté aux directions des écoles et au commissaire concerné, aux président(e)s des conseils d'établissement et aux président(e)s des comités de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest pour application à compter de l'année scolaire 2017-2018 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De consulter les conseils d'établissement des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

De fixer la période de consultation du 2 novembre 2016 au 13 janvier 2017.

De tenir une assemblée d'information à l'école secondaire Mont-Royal le 16 novembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles primaires concernées.

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
secondaires
Pierre-Laporte et
Saint-Laurent –
Adoption pour
consultation**

CC16/17-11-057

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des bassins actuels
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Document de support au dossier

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annoncent une augmentation de 35% pour la clientèle du secondaire pour le secteur Saint-Laurent Ouest d'ici l'année 2020-2021.

ATTENDU QUE l'école secondaire Saint-Laurent accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE l'école secondaire Pierre-Laporte a des places-élèves disponibles;

ATTENDU QU'il faut répartir la clientèle de l'école secondaire Saint-Laurent avec celle de l'école secondaire Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent a été présenté aux directions des deux écoles secondaires et des écoles primaires concernées, aux commissaires concernés, aux président(e)s des conseils d'établissement et aux président(e)s des comités de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation les modifications proposées aux bassins des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent pour application à compter de l'année scolaire 2017-2018 selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De consulter les conseils d'établissement des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent et des écoles primaires Jean-Grou, Henri-Beaulieu et des Grands-Êtres, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

De fixer la période de consultation du 2 novembre 2016 au 13 janvier 2017.

De tenir une assemblée d'information au siège social de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à Saint-Laurent le 21 novembre prochain sur le projet de consultation pour les parents des écoles secondaire concernées.

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires de février 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Vélo Québec –
Charte en faveur
du transport actif
– Adoption**

CC16/17-11-058

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Charte en faveur du transport actif
- C) Document de support de Vélo-Québec

ATTENDU la demande de Vélo Québec que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys adopte la charte en faveur du transport actif à l'intention des commissions scolaires;

ATTENDU QUE la Politique de transport des élèves de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys s'inscrit déjà dans l'optique du transport actif;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys est déjà impliquée dans le Grand défi Pierre Lavoie et le défi des Cubes énergie;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de transport;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la charte en faveur du transport actif de Vélo Québec, selon le descriptif déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Transport pour
les sorties**

Monsieur Christian Desjardins se questionne sur le coût associé au transport lors des sorties scolaires. Il se demande comment la Commission scolaire pourrait s'entendre avec ses transporteurs pour offrir de meilleurs coûts.

Madame Geneviève Hotte explique que madame Louise Leroux a soulevé cette question au Comité consultatif de transport. Elle mentionne qu'elle en est à analyser la situation pour trouver des solutions. Des pistes sont aussi regardées avec le secrétariat général.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Christian Desjardins rapporte les points d'actualité qui ont été traités au CGTSIM.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les points d'actualité et souligne qu'une nouvelle présidente a été élue.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Comité exécutif
du 6 septembre
2016**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne apporte quelques précisions à son rapport.

Elle mentionne que la CSMB a reçu une offre de participation au Congrès de l'I.T.A. Les commissaires intéressées peuvent aller voir madame Carole Vinet pour s'y inscrire.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand souligne que la CSMB a reçu 2 prix de la part d'Éducation internationale. Un concernait l'accueil de la clientèle immigrante et l'autre concernait notre projet Vivre ensemble en français.

Par ailleurs, la CSMB est toujours dans l'attente de ses taux de réussite, mais nous nous attendons à un taux d'environ 83%.

Il mentionne également qu'il a participé à la journée de consultation publique sur la politique en éducation. De gens de tous les milieux étaient présents. Il est important que la CSMB dépose un mémoire très fort. Les bases viendront du mémoire sur le projet de loi 86. Nous en sommes présentement à consulter notre communauté éducative.

Nous sommes en démarche pour s'inscrire à la journée du 18 novembre 2016.

La date limite pour déposer le mémoire est le 14 novembre 2016. Le projet sera transmis aux commissaires qui pourront le transmettre aux membres des comités de travail.

Les commissaires se disent en accord avec cette procédure.

Monsieur Bertrand tient à mentionner le triste événement qui s'est produit à l'Île-des-Sœurs. Le protocole de gestion de crise a été mis en place et il tient à remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées.

Monsieur Richard Guillemette explique ce qui a été fait à l'école Cavalier-de-LaSalle suite au décès d'un élève.

Monsieur Ghislain Laporte tient à souligner qu'en tant que parent et président du conseil d'établissement de l'école Cavalier-de-LaSalle, il est très satisfait de la façon dont le dossier a été traité.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Rapport sur les délégués de pouvoirs du directeur général pour la période du 24 septembre 2016 au 21 octobre 2016

Consultations publiques régionales – Politique de l'éducation

Le Ministre a acheminé une lettre aux organismes qui les encourage à participer. Elle est fière d'entendre qu'il y ait des représentants de Verdun et de l'Île-des-Sœurs.

Initiative du réseau des bibliothèques de Montréal et de la CSMB

Madame Caroline Varin indique qu'il y aura des activités avec les bibliothèques. Des concours seront organisés qui permettront aux jeunes d'obtenir des cartes de bibliothèque pour les secteurs Outremont, Verdun, LaSalle et Lachine. Elle souhaite souligner l'initiative.

**Huis clos
CC16/17-11-059**

ADVENANT 20 h 02, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance délibérante
CC16/17-11-060**

ADVENANT 21 h 05, **SUR PROPOSITION DE** de madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Monsieur Yves Pelletier a quitté durant le huis clos et madame Sarita Benchimol a pris son siège durant le huis clos.

**Attentes
signifiées au
directeur général
pour l'année
2016-2017**

CC16/17-11-061

Documents déposés :

- A) Lettre de la présidente, Mme Diane Lamarche-Venne;
- B) Recommandation du comité – Attentes signifiées au directeur général pour 2016-2017;

ATTENDU que les membres du Comité d'évaluation du directeur général se sont rencontrés, le 18 octobre 2016, afin de formuler une recommandation au Conseil des commissaires;

ATTENDU le dépôt des attentes signifiées au directeur général et l'échange entre le directeur général et les membres du comité d'évaluation;

ATTENDU la recommandation du Comité d'évaluation du directeur général;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les attentes signifiées au directeur général pour l'année 2016-2017, telles que déposées au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitées.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Regroupement
pour un Québec
en santé**

CC16/17-11-062

ATTENDU le lancement officiel du Regroupement pour un Québec en santé le 18 octobre dernier;

ATTENDU QUE l'objectif du Regroupement est d'unir les voix des organisations du Québec dans un mouvement collectif afin d'assurer la poursuite des investissements gouvernementaux pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys reconnaît l'importance et est engagée auprès de ses élèves dans le développement de saines habitudes de vie;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De rejoindre le Regroupement pour un Québec en santé en lui transmettant une lettre d'appui.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 07, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale